



PCDR

Ferrières



GT Patrimoine bâti/mobilité

28 mai 2013

Programme

- Les plans et outils en matière de mobilité
 - Plan Communal de Mobilité (PCM)
 - Plan de Déplacement Scolaire (PDS)
 - Plan escargot
 - Conseiller en mobilité
 - Fiche d'accessibilité multimodale
 - Semaine de la mobilité

- Le partage de voiture
 - Covoit'stop
 - Carpoolplaza

Les Plans et outils en matière de mobilité

Plan Communal de Mobilité (PCM)

- Décret relatif à la mobilité et l'accessibilité locale (1^{er} avril 2004)
 - Le PCM est un document d'orientation de l'organisation et de la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité générale relevant de l'échelle d'une commune.
- 3 objectifs :
 - Améliorer la mobilité et l'accessibilité
 - Améliorer la sécurité routière
 - Améliorer le cadre de vie sur un territoire concerné (convivialité, nuisances environnementales)



Les acteurs du PCM

- Conseil communal
- CCATM-CLDR
- Acteurs locaux : information, sensibilisation, concertation, coordination

- Mise en place d'un comité de suivi :
 - Administration communale
 - Administrations compétentes
 - routes et autoroutes
 - transports
 - pouvoirs locaux
 - aménagement du territoire
 - SNCB/TEC
 - Autres (représentants des cyclistes, PMR...)

Etape 1 : le diagnostic

- Données disponibles, enquêtes, observations de terrain
 - Données socio-économiques
 - Infrastructures existantes
 - Transports en commun
 - Déplacements vélo
 - Déplacements piétons et accessibilité PMR
 - Stationnement
 - Mobilité scolaire
 - Transport de marchandises
 - Projets d'infrastructures et d'aménagement du territoire

Etape 2 : les objectifs

- Objectifs globaux
 - Ex : améliorer la circulation des piétons, des PMR, améliorer la sécurité routière dans les agglomérations...
- Objectifs particuliers (lieux précis, nature de l'aménagement souhaité)

Information et consultation citoyenne

Etape 3 : les mesures

- Propositions de solutions pour atteindre les objectifs
- Respect du Décret du 1^{er} avril 2004 :
 - Hiérarchisation et catégorisation du réseau routier, signalisation directionnelle correspondante, complémentarité entre les modes de déplacement (pers et marchandises)
 - Développement des modes de déplacement les moins polluants
 - Réduction du nombre et de la gravité des accidents
 - Amélioration de la mobilité des PMR
 - Amélioration du cadre de vie (convivialité et diminution des nuisances)
 - Planification optimale et coordonnée des investissements
 - Aménagement du territoire (limiter le volume global de déplacements)
- Fiches actions
- Priorisation des fiches-actions

Information et consultation citoyenne

Exemples de réalisations

- Aménagements de voiries
 - Rééquilibrage de l'espace entre les usagers
 - Modération de la vitesse
 - Sécurisation d'un carrefour
 -
- Modification du plan de circulation
- Accessibilité et aménagement du territoire
- Valorisation des transports en commun

Plan de déplacement scolaire (PDS)

- Ensemble de mesures concertées visant à améliorer l'accès à l'école qui mène le projet, quelque soit le mode de déplacement des personnes
- Objectif : améliorer la sécurité, la mobilité, l'environnement et la qualité de vie sur le chemin de l'école
 - diminuer l'usage de la voiture
 - améliorer la sécurisation aux abords des écoles
- Gestion par une ou plusieurs commissions d'écoles



Les étapes

- Diagnostic
 - Profil d'accessibilité
 - Analyse des comportements de mobilité
- Plan d'actions
- Priorisation des actions
- Mise en œuvre des actions
- Evaluation et poursuite des actions

Interaction avec la
Commune

La dynamique

- Une approche globale des problèmes de mobilité
- L'occasion pour l'école d'organiser des actions avec plusieurs partenaires
- Le renforcement du projet pédagogique de l'école sur les questions liées à la mobilité
- La mise en place d'une pédagogie dynamique et participative
- Des mesures liées aux écoles participantes en particulier

Le plan escargot

- Soutenir les efforts des communes en matière de mobilité douce (élargissement de trottoirs, création de pistes cyclables, passage piéton surélevé...)
- Conditions : aménagements sur terrain communal et intégrés à un cheminement continu
- Subside : 75% du coût du projet **SSI** PCM ou PDS

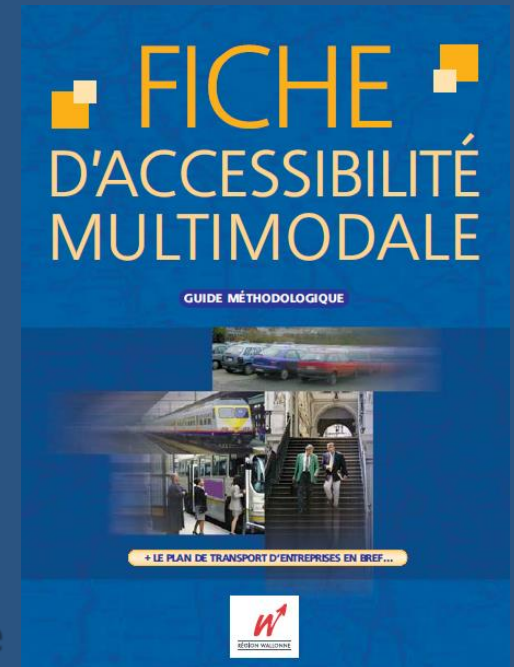


Conseiller en mobilité

- Est un relais entre les différents acteurs concernés par la problématique de la mobilité (responsables politiques, services techniques, associations, usagers,...) notamment au sein d'une commune.
- Ses rôles :
 - Identifier les dysfonctionnements, les éventuelles incohérences dans la gestion des déplacements,
 - Alerter les responsables,
 - Favoriser les échanges entre les interlocuteurs concernés,
 - Aider à aboutir à une solution satisfaisante pour le plus grand nombre.
- Formation gratuite organisée par le SPW

Fiche d'accessibilité multimodale

- Définition : document de format A4 qui reprend de manière synthétique tous les renseignements nécessaires pour se rendre en un lieu déterminé par tous les moyens de transport disponibles
- Par qui?
 - Les entreprises
 - Les Administrations et les services publics
 - Les écoles et centres de formation
 - Les centres sportifs et culturels
- A destination des visiteurs pour :
 - Faciliter leur accès au site
 - Faire connaître les alternatives à la voiture
 - Encourager les déplacements multimodaux
 - Diminuer les problèmes de stationnement autour du site



DIRECTEMENT JUSQUE L'ECOLE SAINT-MARTIN

Informations
valables pour les
jours de la
semaine en
dehors des
congés

EN BUS

Ligne 94/ Ramelot – Scry – Nandrin – Fraiture- Tinlot

	aller	EM
Ramelot Eglise	8h18	16h06
Scry Eglise	8h37	15h58
Nandrin 4 bras	8h40	15h55
Nandrin Place	8h43	15h52
Nandrin Ecole	8h44	15h51
Saint Martin		
	retour	

EM : Excepté mercredi

Ligne 97 Huy – Strée – Ouffet - Hamoir

	aller			
Warzée, Dépôt TEC	7h10	8h45	↑	- 17h15
Warzée, Beemont	-	-		- -
Seny, Eglise	7h13	-		16h13 -
Fraiture, Eglise	7h16	8h56		- -
Nandrin, Pl. Botty	7h21	9h01	↓	16h02 17h00
			retour	

TRANSPORT SCOLAIRE

Suivant certaines conditions, votre (vos) enfant(s) a (ont) droit au transport scolaire entre votre domicile et l'école... Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'école.

A VELO ET/OU A Pied

La marche et le vélo sont les moyens de déplacements les plus sains et les moins polluants.

L'école organise périodiquement des vélobus (rangs à vélo encadrés). Renseignez-vous auprès de l'école.

EN VOITURE

Utilisez de préférence le parking communal installé derrière l'école.

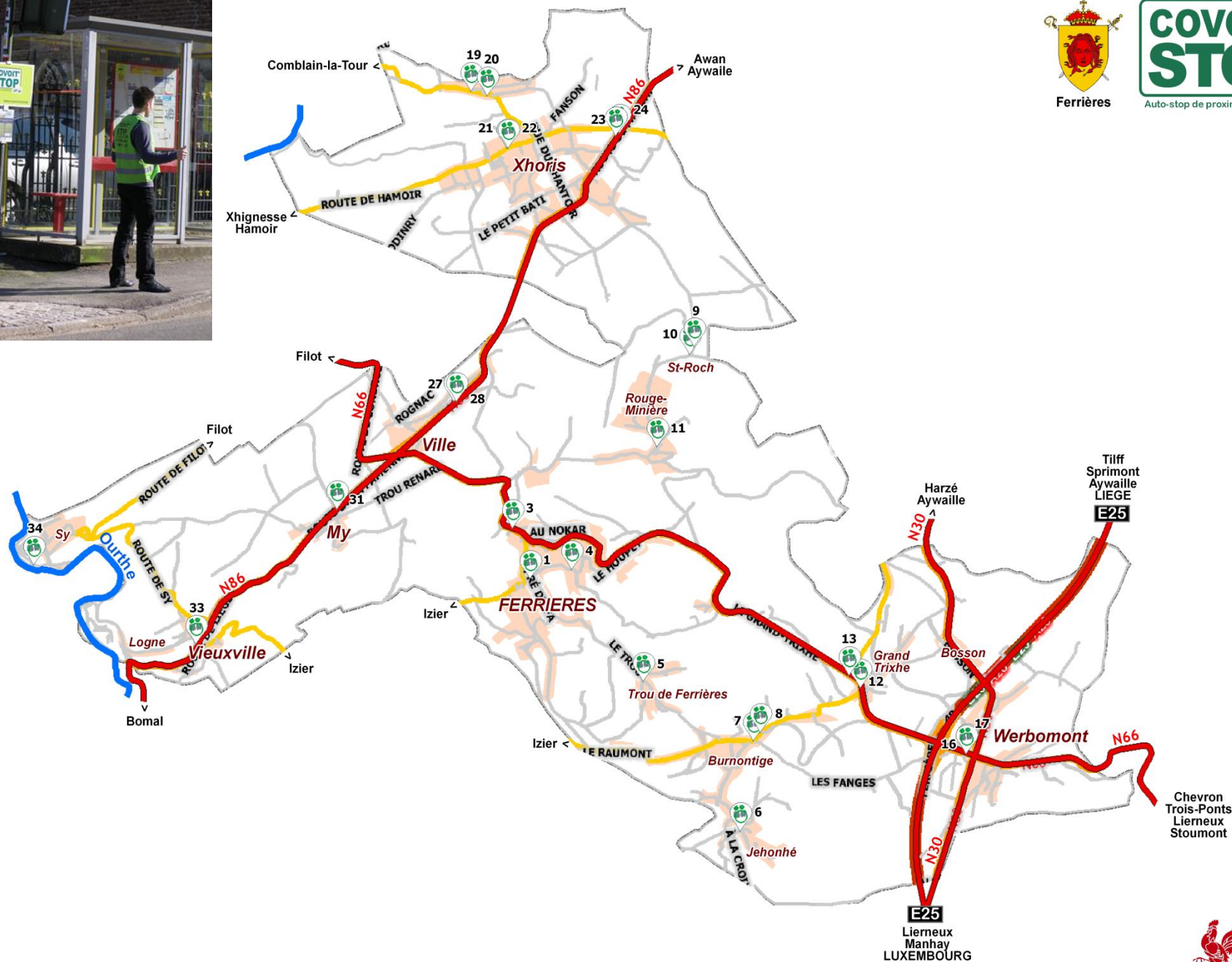
Si vous désirez profiter d'un système de co-voiturage, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées à l'école.

Semaine de la mobilité

- Actions de sensibilisation
 - Préconiser une utilisation rationnelle de la voiture
 - Réfléchir à la réelle efficacité de ce mode de transport individuel
 - Démontrer les avantages de modes de déplacements durables
- Soutien de la Wallonie aux communes



Partager sa voiture



Vous pouvez consulter les emplacements des arrêts COVOIT'STOP dans les autres communes participantes sur le site WWW.COVOITSTOP.BE ou en contactant votre administration communale

Carpoolplaza

- Plateforme de covoiturage
- Adhésion de la Commune à Carpoolplaza : convention d'1 an (200 € HTVA)
 - Accès on-line à Carpoolplaza (création d'un portail local)
 - Soutien pour stimuler le covoiturage
 - Obligations de la commune : Promotion 2 fois par an de Carpoolplaza (BC, site internet)



Sites internet

www.mobilite.wallonie.be

www.semaine.mobilite.be

www.semaine.mobilite.wallonie.be

www.covoitstop.be

www.carpool.be

Administration communale

Bourgmestre : *Fred Léonard*
Fred.leonard@hotmail.com

Agent administratif : *Marie Rahier*
Marie.rahier@commune-ferrieres.be

GREOA

Auteur de projet : *Benoît Houbeau*

Agents de développement :
Sarah Beaufays
Marie-Françoise Gilis
Anouck Barthelemy

Place de Chézy 1
4920 Harzé
Tél. : 04 384 67 88
Fax : 04 384 74 37
pcdr@greoa.be
www.pcdr.be